



**RMT**  
Bâtiments  
d'élevage  
du futur

# L'évolution architecturale des bâtiments d'élevage au cours de la seconde partie du XX<sup>ème</sup> siècle



**Hervé CIVIDINO, CAUE du Loiret**

LES PARTENAIRES FONDATEURS DU RMT BATIMENTS D'ELEVAGE DU FUTUR

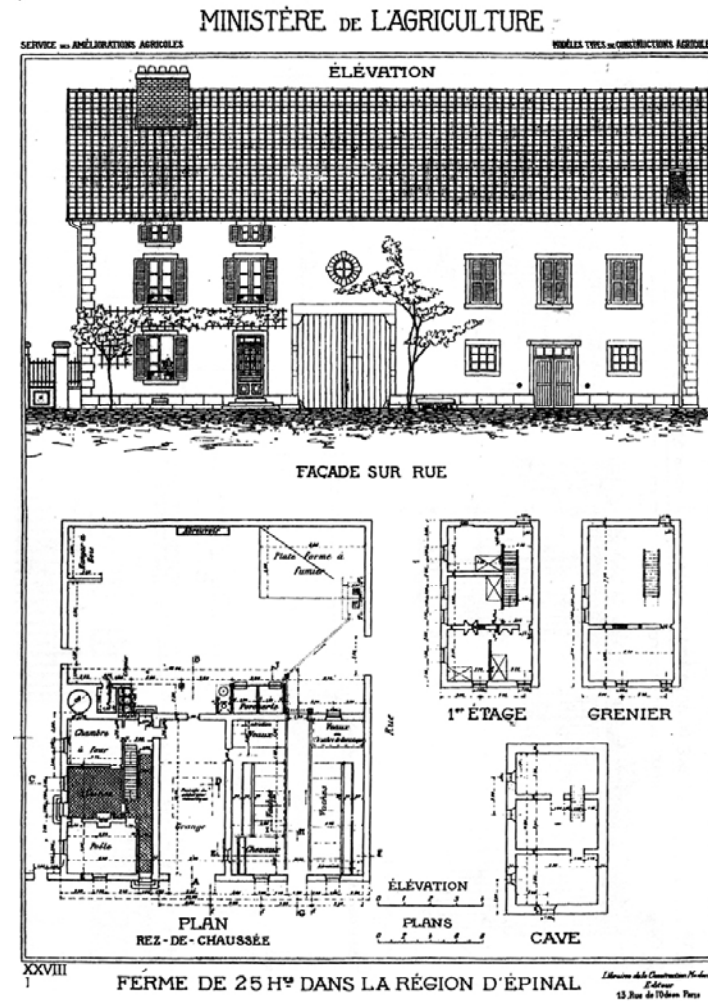


# Le début du siècle : la motorisation



183. Roger Broders, vers 1920

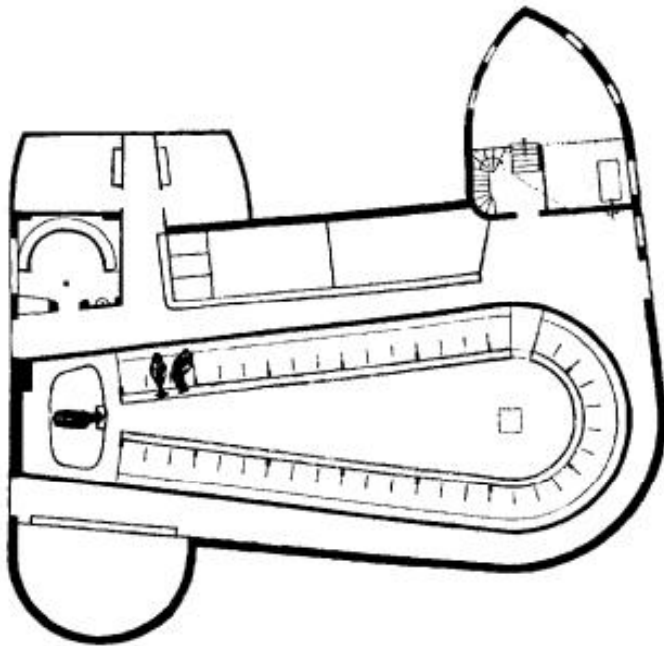
Adduction d'eau, électrification  
Evolution des équipements et de  
l'organisation spatiale des fermes  
Continuité des techniques constructives  
traditionnelles





# Expérimentations et théories architecturales

Étable bovine de la ferme Garkau Lubeck (Allemagne),  
Hugo Haring architecte (1923)



# Expérimentations et théories architecturales

N° 14 NOVEMBRE-DECEMBRE 1934  
ORGANE MENSUEL  
DU COMITÉ CENTRAL  
D'ACTION RÉGIONALISTE  
ET SYNDICALISTE  
PARIS - 132, avenue Victor-Hugo, 132  
1 fr. le numéro 10 fr. par an.

## PRELUDE

THÈMES PRÉPARATOIRES A L'ACTION

### POUR SAUVER L'AGRICULTURE, IL FAUT.....

Cette phrase, combinée de fois la vingtième imprimée dans la Presse au cours des jours 1 et quelle est la valeur des prétendus remèdes proposés soit par des gens qui ignorent ce qu'est la production agricole, la vie agricole, soit ce qui est pire, par toute une séquelle de parasites sociaux qui vivent, sans dépense de Peuples et ne l'aideront jamais, jamais à se tirer d'une situation aussi lamentable qu'une profane de Révolution dans l'organisation agricole.

Nous le disons tout net, flatter le paysan pour mieux l'asservir, c'est le langage de l'exploitant; seulement celui-ci n'en est aperçu il y a bien longtemps, et les temps sont révolus où les promesses électorales faisaient figure d'oracule et se traduisaient en ses politiques du mot. Nous sommes obligés de constater que praxisme se propose de résoudre tout à une situation catastrophique. Les pouvoirs publics sont incapables, dans le cadre des institutions actuelles, avec le système de propriété et d'héritage actuels, d'avoir ce qu'on appelle une politique agricole. Il faut que la paysannerie prenne conscience de la cause sociale du Régime face à la crise agricole et que cette cause sociale soit pour la paysannerie la guide et le charge de son avenir.

Il est évident que si les paysans continuent à agir individuellement, leurs comptons comme nuls. Les syndicats actuels qui sont presque tous cotés par des politiciens, et dont les Publications sont dirigées par des gens prépondérants, ne sont destinés à servir une fois de plus de filon de Trots dans l'Économie, et de rester ce qu'ils sont actuellement; appuyés, soutenus, encouragés, encouragés et encouragés par les élites politiques à venir.

QUE FAIRE ?  
1° De toute urgence, il faut deux choses essentielles, un syndicat agricole, ou une section du 1 régional;  
2° Que ces syndicats soient sans compromis de cultivateurs exploités par des exploitants;  
3° Que ces syndicats soient foyers de Révolution dans l'organisation agricole.

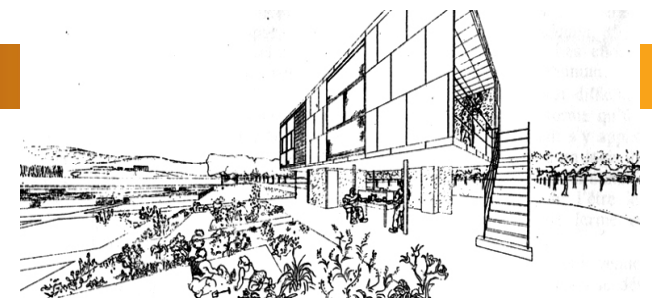
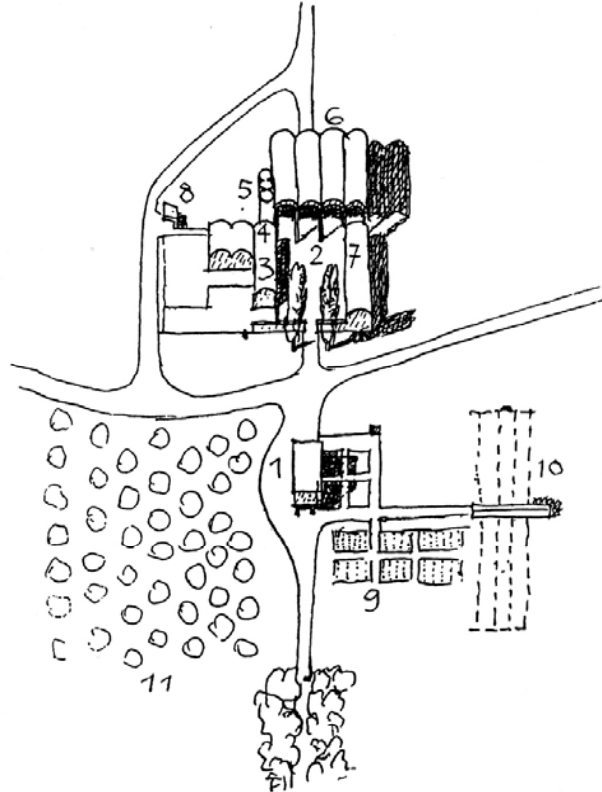
2° Que ces syndicats soient foyers de Révolution dans l'organisation agricole. Quand cette Fédération Nationale une masse bien homogène, elle l'agriculture aura multiplié de dix fois. Alors elle sera ce qu'elle doit première branche de la Production de l'Économie et sera à remplir sa fonction : servir les intérêts de l'agriculteur et de se vers l'agriculture de la ville, produisant l'outil. C'est un mouvement d'initiative de la part des Paysans; occurrence, il faut absolument qu'elle qui élève l'un de l'autre sans et l'ouvrier, délicate entreprise, cesse de se manifester au monde.

C'est une autre condition du quand le Paysan et l'ouvrier mais dans le monde, se trouvent face à face; sinon, ce sera le Métro, chose qui ne peuvent profiter à la bourgeoisie agricole qui continue non par le point à exploiter la situation.

Si cette alliance ne se fait pas actuellement, si l'agriculture et l'ouvrier ne se soutiennent pas, ils ne peuvent que laisser faire le D.

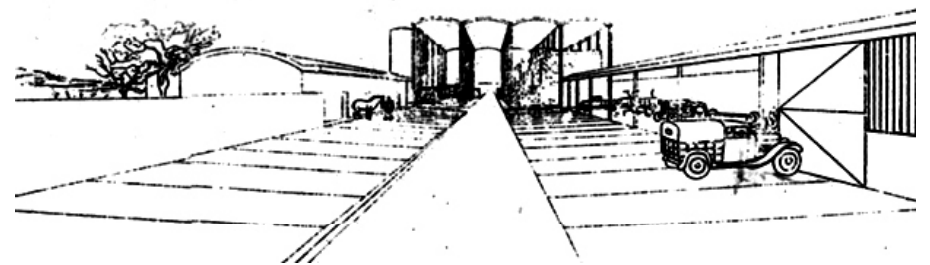
PRELUDE apporte sa contribution à l'étude des grands problèmes que pose l'Agriculture.  
Il apporte le commencement, la suite initiale d'une organisation nouvelle.  
Du contact terre et homme jaillit cette ferme. C'est cette du paysan 1934.  
C'EST UNE TOUT AUTRE VIE QUI COMMENCE !  
De la collaboration de l'architecte, qui a sa devenir paysan et du paysan qui a induit ce qu'il voulait est née cette ferme.  
Il a fait une minutieuse analyse des détails des différentes fonctions qu'elle doit remplir.  
Ces fonctions ont été tracées à plan.  
Il ne s'agit pas d'une construction théorique, romantique. Il s'agit d'un outil simple, au service des besoins réels, et il ne s'y trouve pas un détail qui n'ait sa raison d'être. C'est la ferme qui est la base vraie pour les paysans d'une région de France. Selon les mêmes méthodes, on étudiera les variantes qui correspondront aux autres régions.  
Dans l'esprit de ceux qui ont étudié ce projet il n'y a pas eu seulement le désir de créer le meilleur outil de production. Ils n'ont pas contre le travail sur une conception du producteur agricole — nous disons que le producteur industriel — perfection technique, certes — condition de travail optimum — car il s'agit de travail humain, que les plus intimes détails de toute construction doivent être ordonnés selon des lois d'économie, d'harmonie... mais le but principal qu'il fallait atteindre était la réalisation d'un foyer pour le paysan, un foyer de vie saine et heureuse. Voilà

ce qui donne à cet esprit et nous direz Une ferme vivante — Vivre et produire de même — et ainsi il faut vivre aussi, la construction de cet foyer le paysan et à cette ! Il n'est pas l'ager d'ailleurs des minima de condition pas d'avancer qu'il en avait réglé au du logement. On n'y d'un — foyer efficace nature.  
Voilà donc un cad — au contact des de sa seule lutte contre des laissons, les copier rester un homme ne plus vivre comm

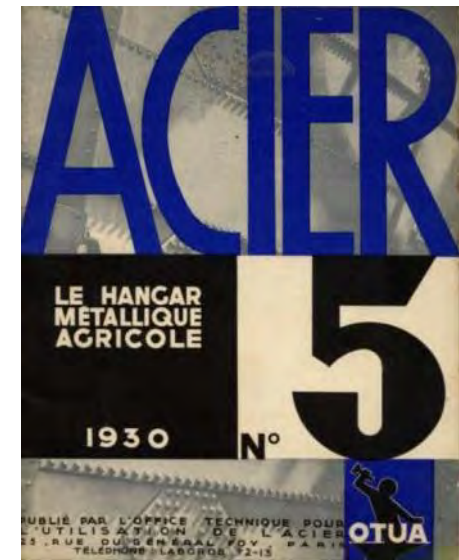
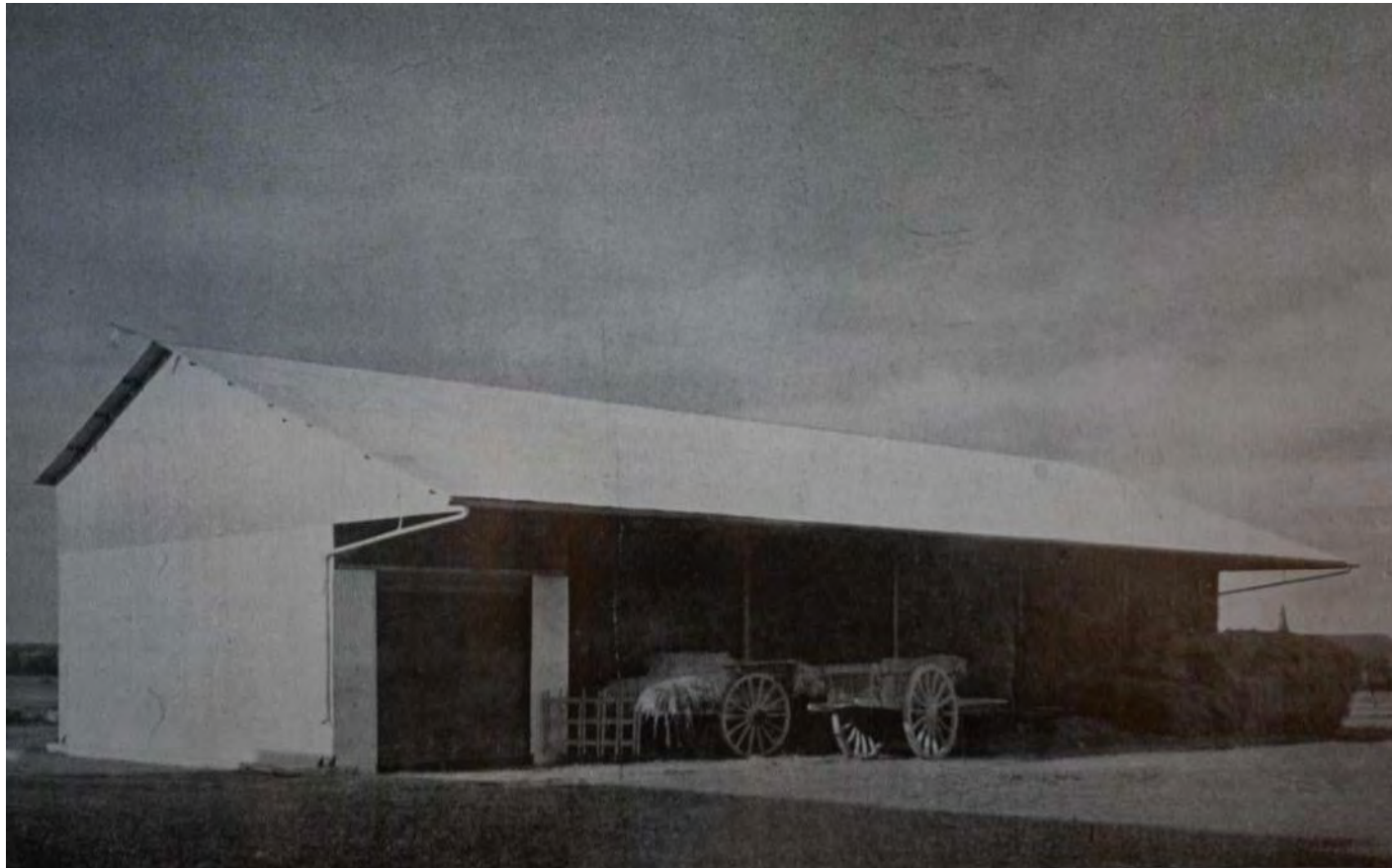


*Les bâtiments d'exploitation sont conçus « sur un élément de charpente standard [...] pour une exécution en série, à l'usine, suivi d'un montage sur place »*

**Le Corbusier, La ferme radieuse, Piacé (1934)**

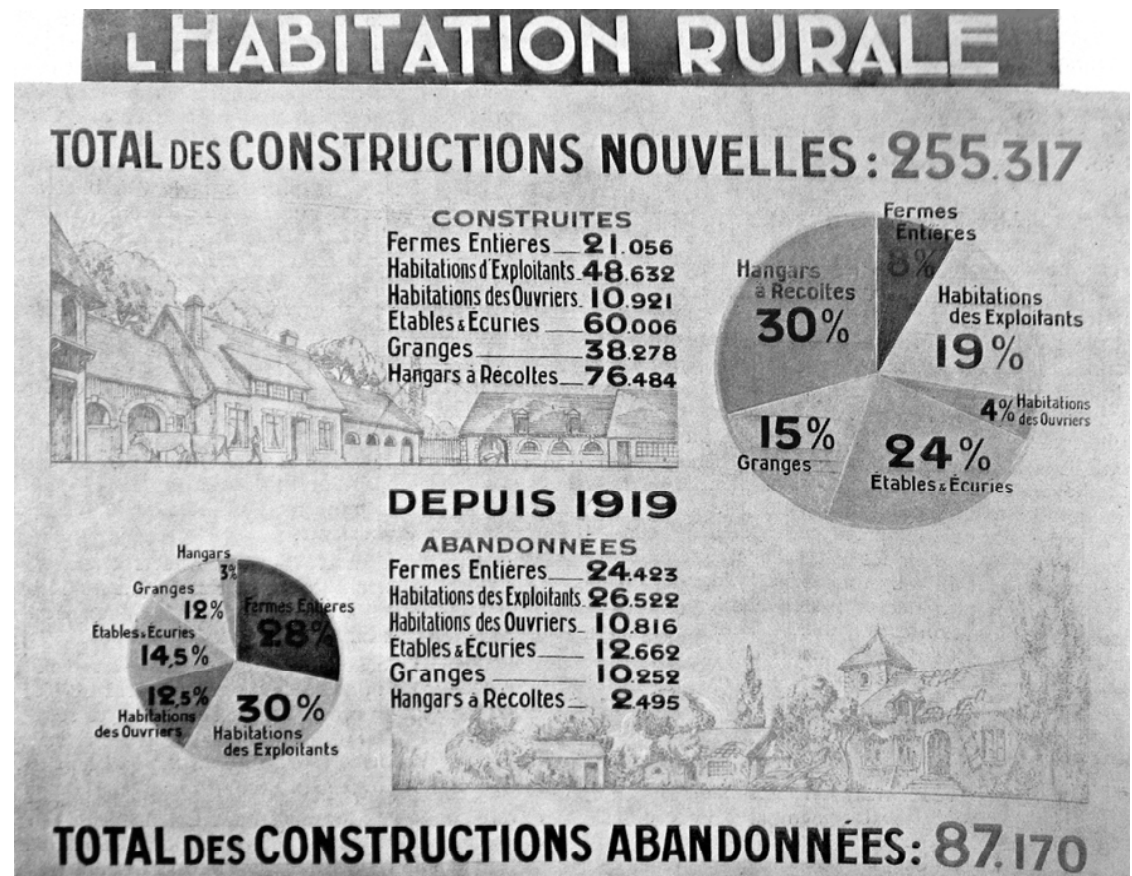


# Nouveaux systèmes constructifs



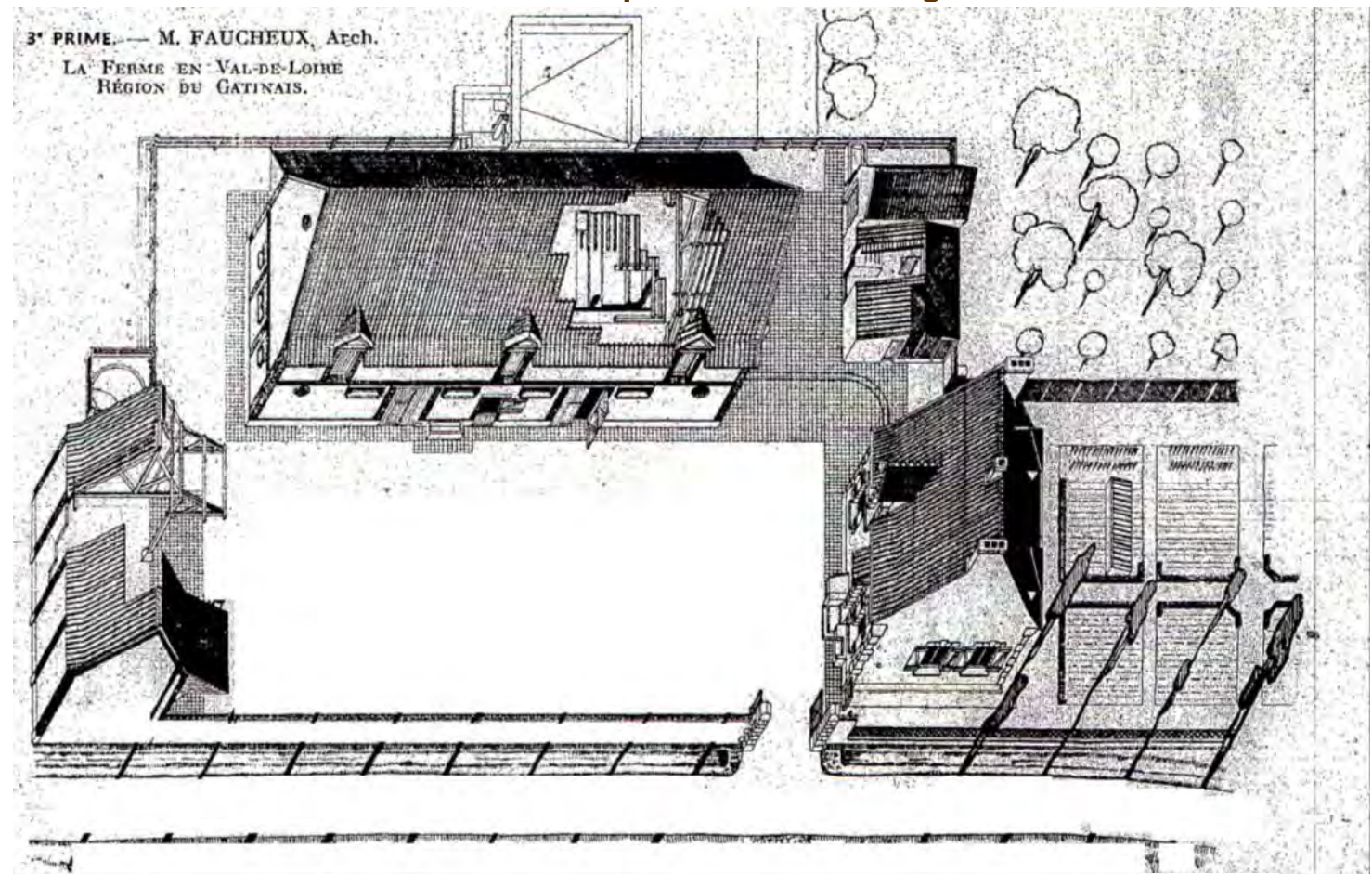


# Enquête de 1937 sur l'habitat rural



# Les débats sous l'occupation et à la Libération

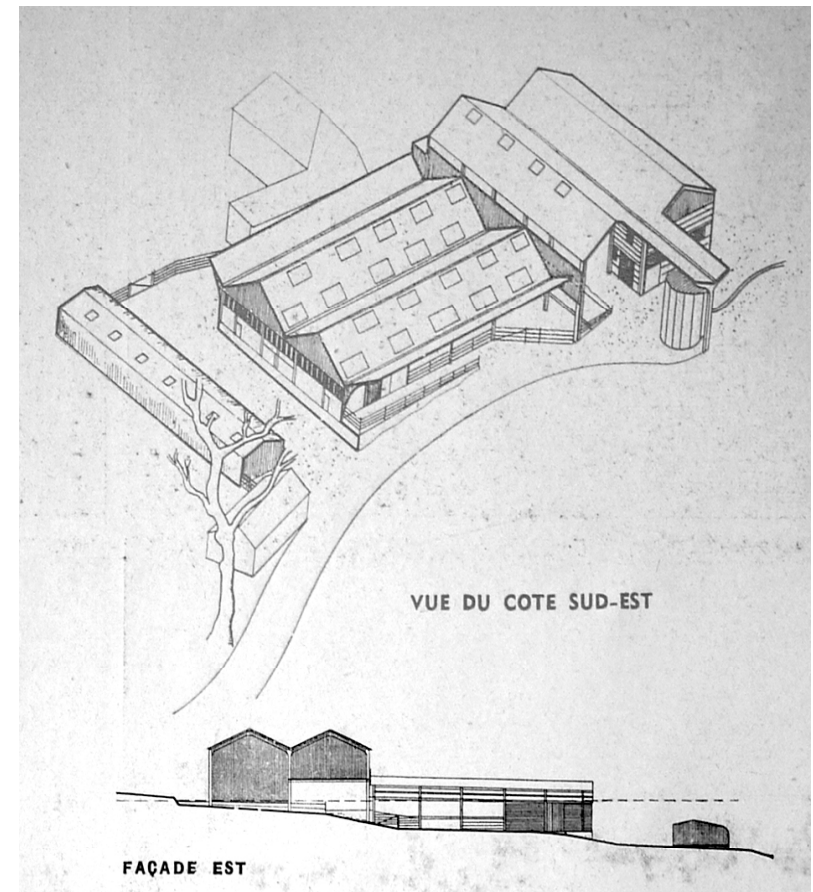
## Le concours des études provinciales, régionalisme et tradition





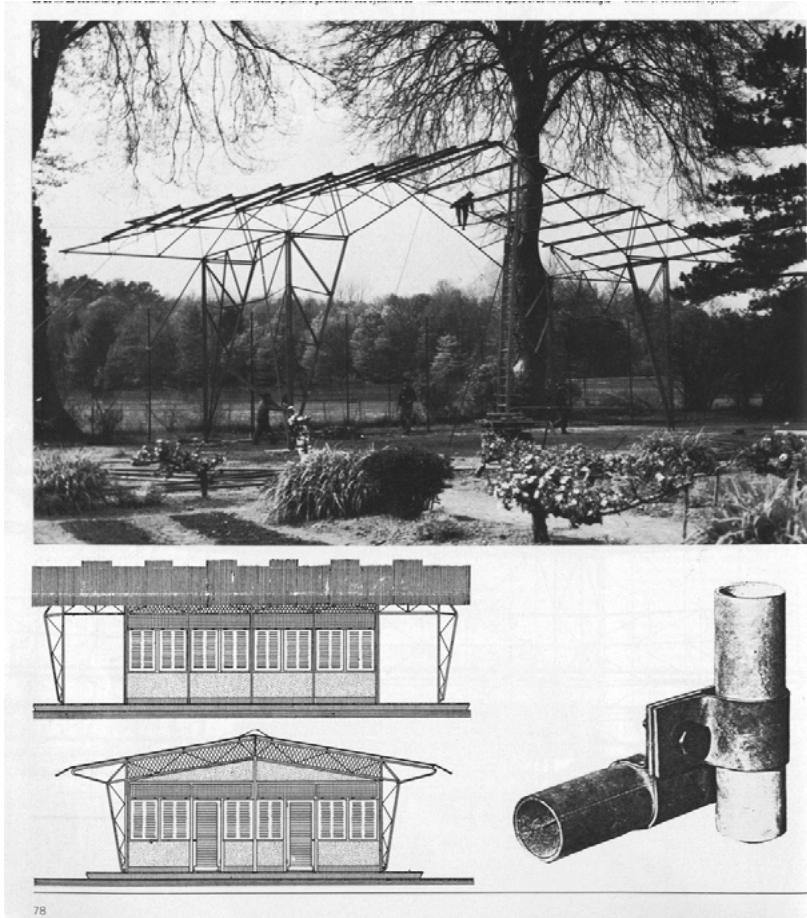
# Les débats sous l'occupation et à la Libération

## Modernité et fonctionnalisme





# Les recherches structurelles



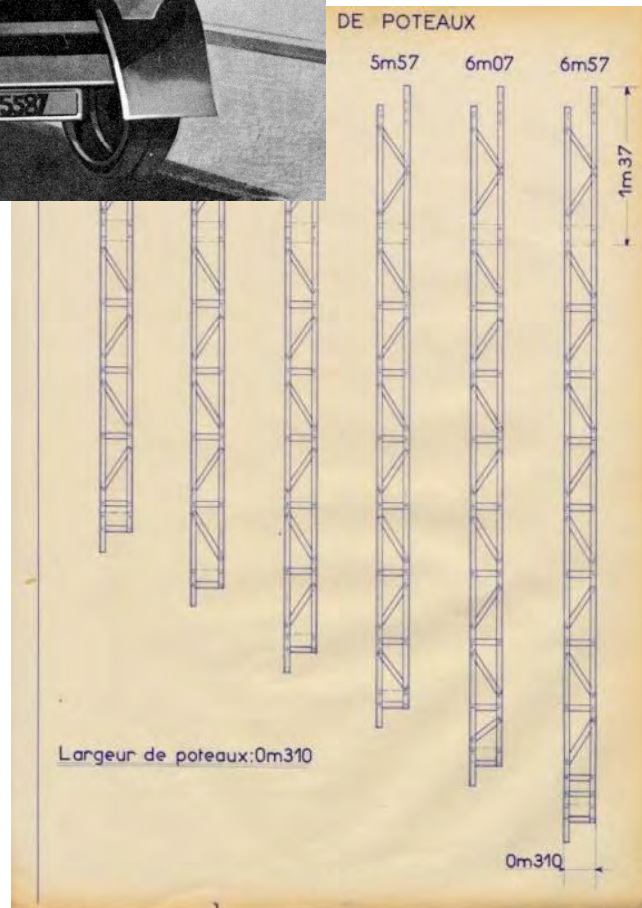
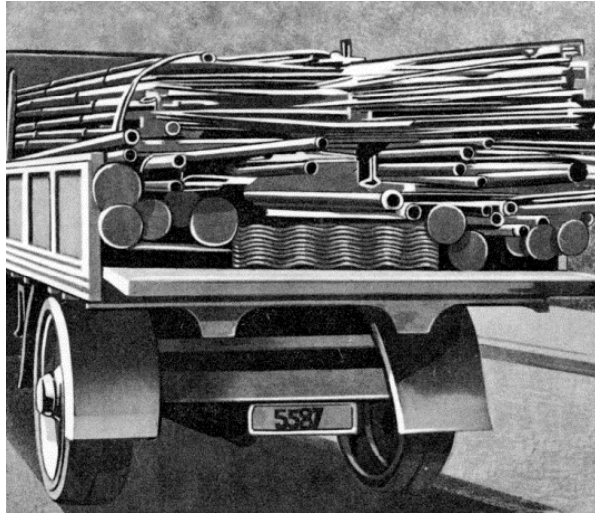
Stephane Du Château - Modèle Tubétal



Ferme Quesnel / Paul Dufournet, architecte-urbaniste. Robert Le Ricolais ingénieur conseil. 1941 - 1948

# Le hangar polyvalent

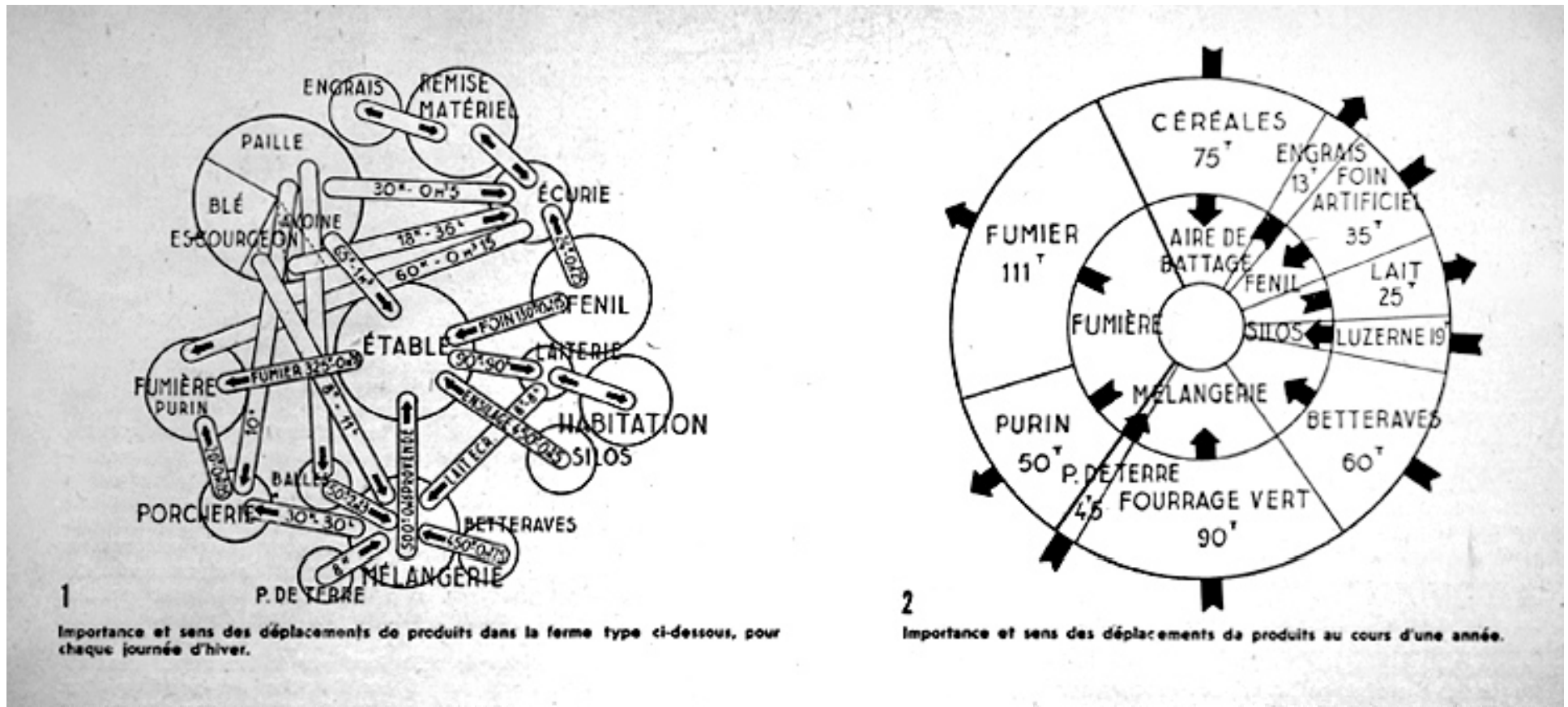
## La technique du treillis





# La rationalisation de la ferme

Louis Govin et la création de la STHR

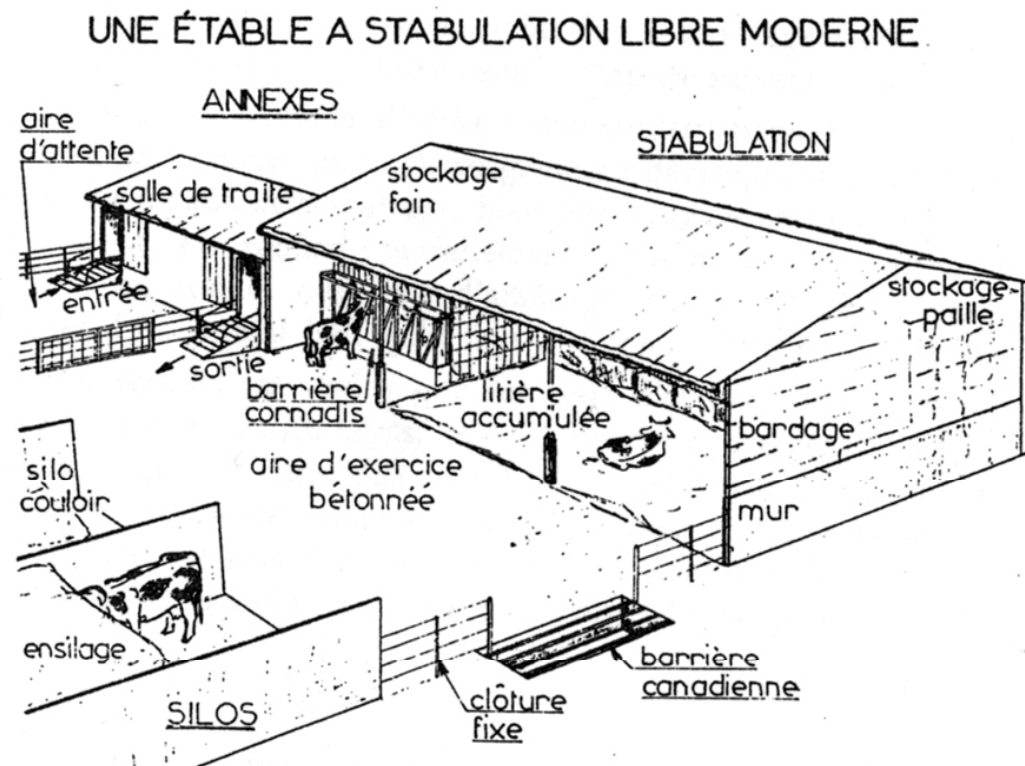


# La stabulation libre

## Nouvelles pratiques, nouveaux bâtiments

« dans la ferme de demain tous les bâtiments seront de simples parapluies, qu'ils soient destinés aux animaux, aux produits du sol ou au matériel d'exploitation. A ce titre, l'étable à stabulation libre n'est, en gros, que l'un de ces parapluies, à base de constructions légères, relativement très économiques ».


L. Govin 1957



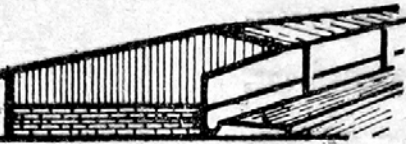


# Les années 1960 et la spécialisation

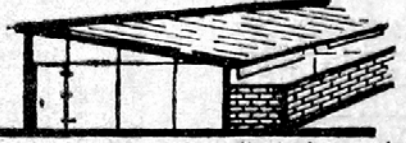
Construisez  
"clé en main"




Hangars agricoles et industriels



Etables à veaux et à taurillons



Porcherie maternité et d'engraissement



Poulaillers en tous genres

par un spécialiste :  
**Ets L. DANNO**  
22 - LOUDÉAC tél. 36 et 336  
QUALITE - PRIX - DELAIS  
devis et dossiers administratifs gratuits.

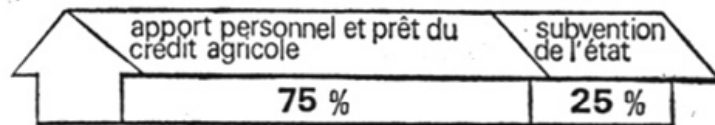
Les lois d'orientation de 1960 et 1962, l'exploitation à 2UTH



# 1966 : la loi sur l'Élevage

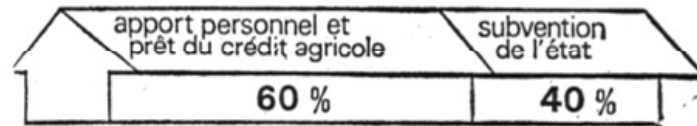
## PARTICIPATION DE L'ÉTAT AUX DÉPENSES Construction et aménagement, loi sur l'élevage (1966)

### I. AMÉNAGEMENT DE BATIMENTS EXISTANTS

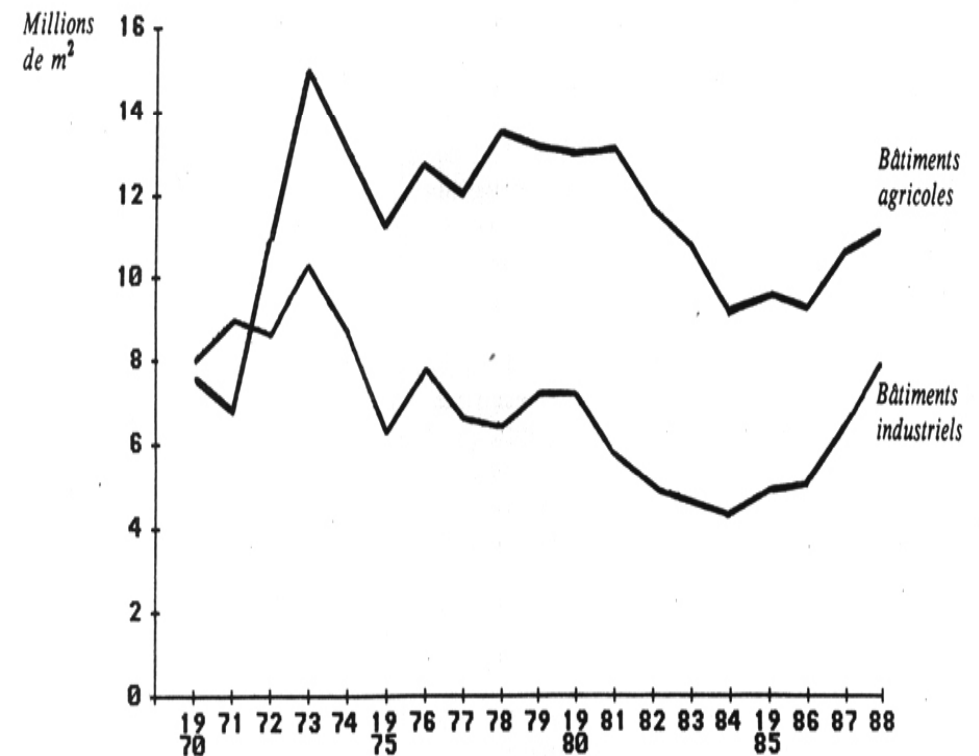
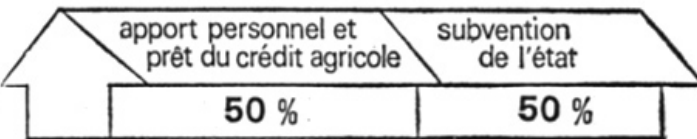


### II. CONSTRUCTION DE BATIMENTS NEUFS

AGRICULTEURS ISOLÉS

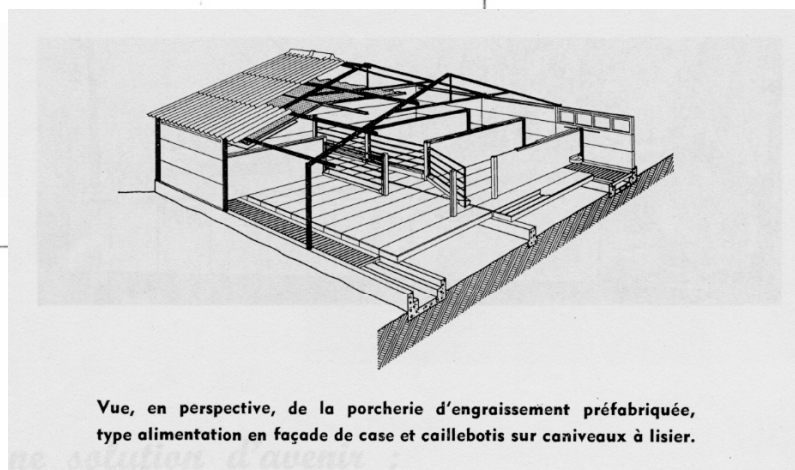
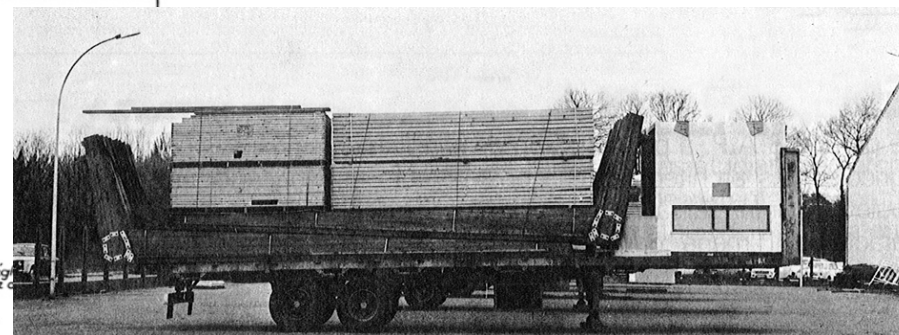
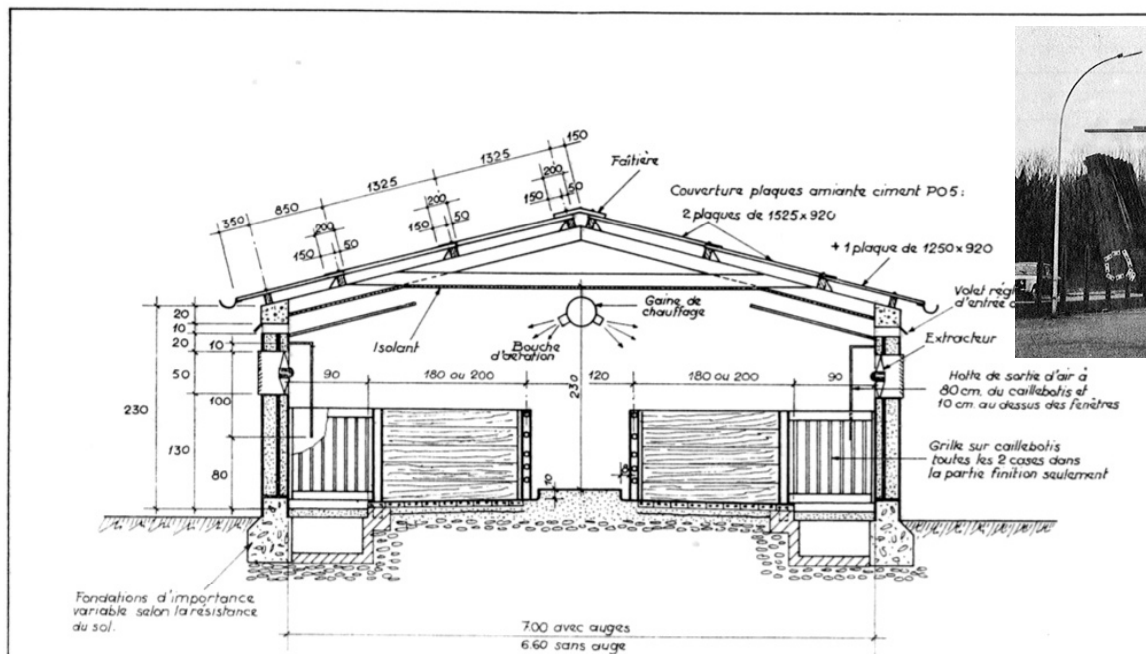


AGRICULTEURS EN G.A.E.C.





# Standardisation, bâtiments en kit,



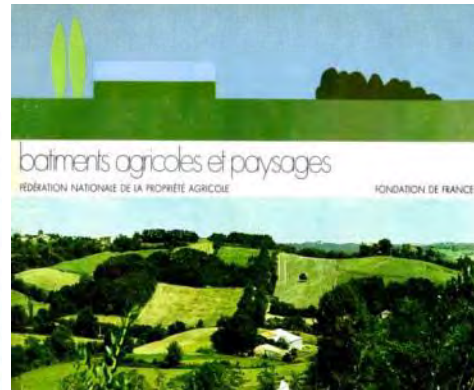
# Mission Bâtiments Agricoles et Paysages



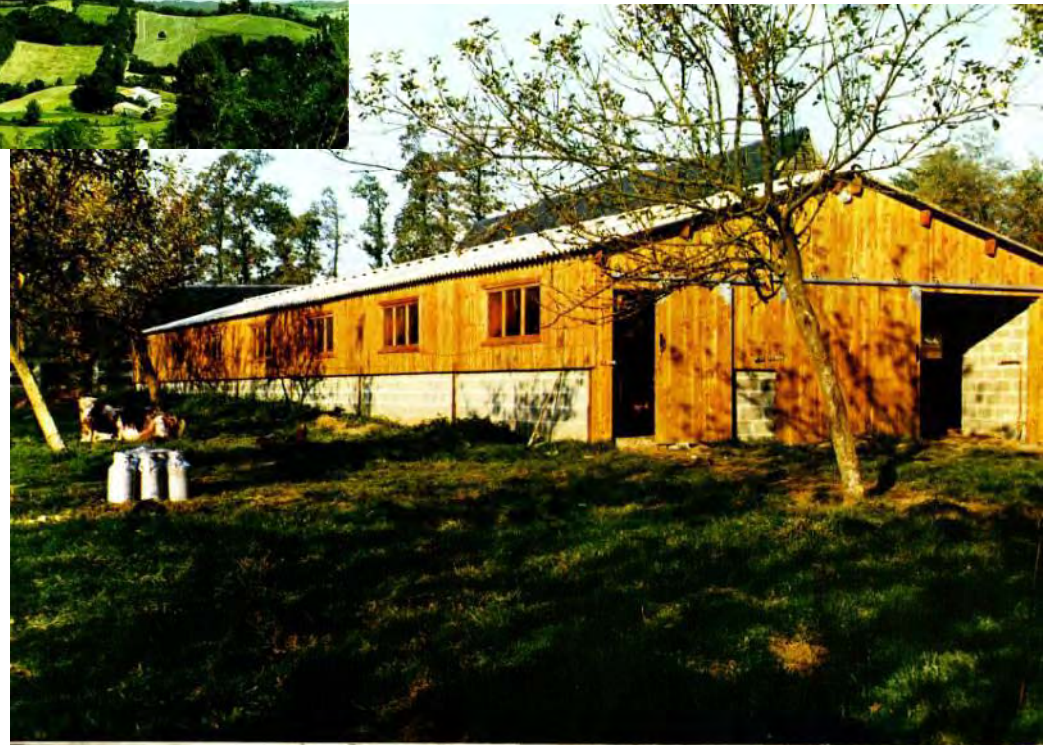
*Puy-de-Dôme - Bâtiment avant traitement.*



*Bâtiment après traitement.*

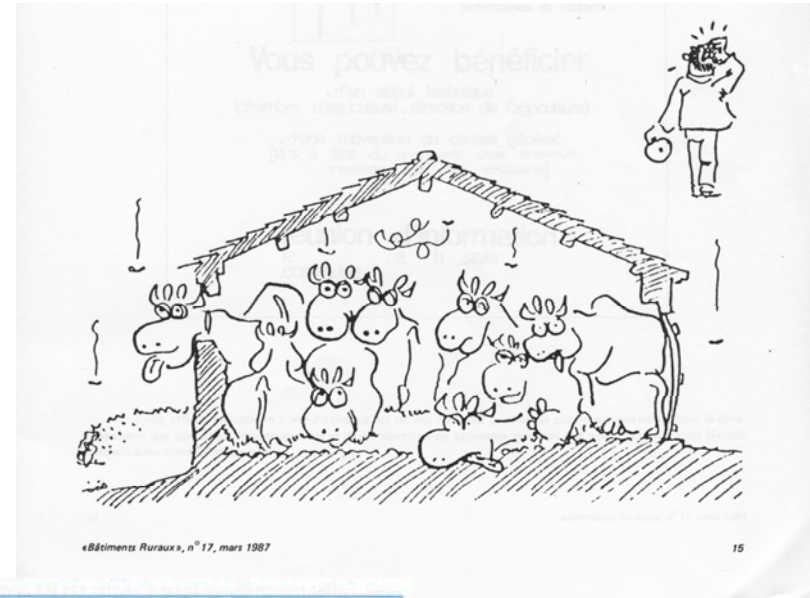
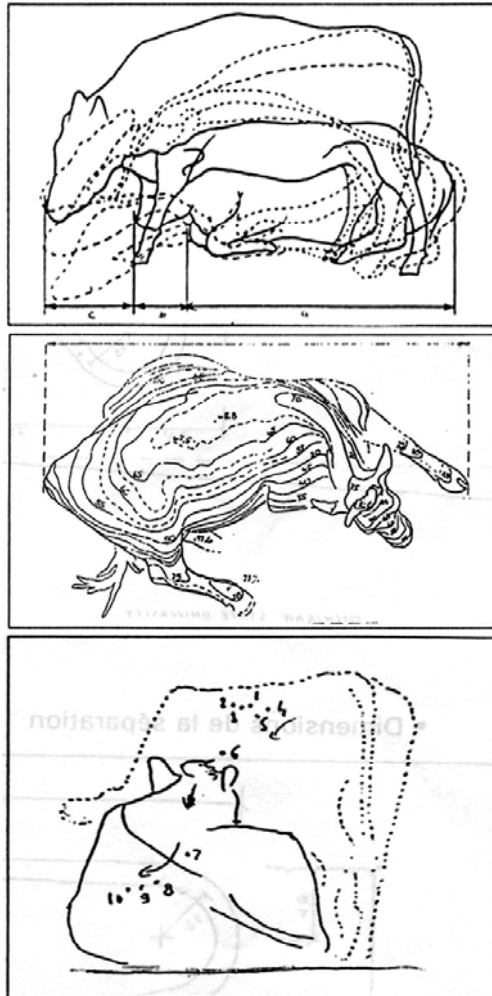


Intégration paysagère,  
Renouveau du monde rural  
Nouvelles demandes sociales



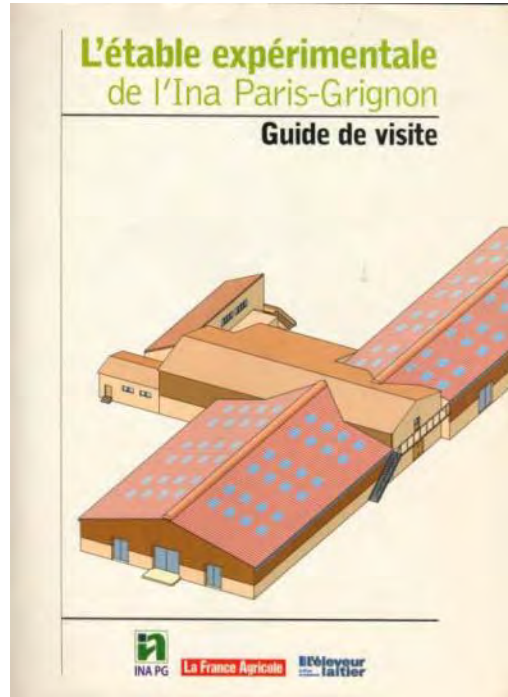


# Ethologie, bien être animal



Augmentation des troupeaux  
Performances  
Technicité du travail,...

# PMPOA, approches environnementales



Mise aux normes  
Renouvellement des  
bâtiments

**Champ d'application**  
Les prescriptions qui suivent concernent tous les élevages, à l'exception des installations classées et des élevages dont la production est destinée à la consommation familiale. Sont donc visés en particulier :

- les étables de 10 à 250 animaux (vaches, génisses...),
- les élevages de porcs de 5 à 50 animaux
- les élevages de lapins de 300 à 2000 animaux
- les élevages de volailles de 300 à 5000 animaux
- les élevages d'ovins ou caprins de plus de 20 animaux.

**La réglementation sur les activités agricoles (Arrêté préfectoral du 24 mars 1986)**  
**Distances minimales à respecter**

**Protection des captages d'eau destinée à l'alimentation humaine**  
L'eau constitue un élément indispensable à la vie ; lorsqu'elle est destinée à l'alimentation elle ne doit pas porter atteinte à la santé de ceux qui la consomment.  
Cet objectif suppose que soient respectées les prescriptions des périmètres rapprochés des captages.  
Lorsque ceux-ci ne sont pas définis, l'épandage des déjections liquides est interdit dans un rayon de 300 m autour des captages.

**Matières fertilisantes Produits antiparasitaires**  
Toutes les précautions doivent être prises pour empêcher la pollution des réseaux d'eau publics : ne jamais immerger un tuyau d'eau dans une citerne contenant un pesticide (risques de retour d'eau dans le réseau public). Les pesticides, non utilisés ne doivent pas être abandonnés sur le sol.

**Implantation des silos**  
Dépôts supérieurs à 20 % de matières sèches (maïs, pulpe pressée, herbe préfanée...) : 35 m des puits, berges et maisons.  
Dépôts inférieurs à 20 % de matières sèches (herbe, dérobées, pulpe fraîche...) : 100 m des puits, berges et maisons.

**Séparation des eaux propres et souillées**  
Seules les saus de toiture et de ruisellement non souillés sont évacués et évacués directement vers le milieu récepteur.  
Les déjections liquides sont collectées, puis stockées dans une fosse ségrégée. Cette fosse pouvant également recevoir les saus de lavage si celles-ci ne sont pas traitées séparément.  
**Attention** aux gaspillages et pertes d'eau qui accélèrent le remplissage de la fosse.

**Informations complémentaires à la Direction des Affaires Sanitaires et Sociales - 38.54.35.35**





Merci de votre attention